

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale
Association des usagers du Centre Social
de Montbrison
N° 15 juillet 1983
=====

- p. 3 Portrait de Claude Javogues Colin LUCAS
- p.10 Le trois août 1793 à Montbrison François de LA PLAGNE
- p.14 Document : un testament forézien à la fin du XVIIIe s. Groupe de Recherche
du passé de Champdieu
- p.17 Comment les obsèques de Victor Hugo faillirent
déclencher la bagarre au sein du conseil municipal
de Montbrison Marguerite V.FOURNIER
- p.19 Soixante-quinze ans de bonnes récoltes : les jardins
ouvriers de Montbrison (1908-1983) Joseph BAROU
- p.25 En marge de l'année Stendhal : hommage à Romain Colomb
(1784-1858), Directeur des Contributions Indirectes à
Montbrison Claude LATTA

Ce numéro 15 de VILLAGE de FOREZ vous présente, entre autres, deux articles qui touchent à l'histoire de la Révolution à Montbrison.

La première de ces études est consacrée à un Portrait de Claude Javogues. Il est dû à la plume de M. Colin Lucas, professeur à l'université d'Oxford, dont nous présentons, par ailleurs, les oeuvres, et auquel nous disons ici notre gratitude d'avoir bien voulu confier à notre modeste publication ce portrait - neuf par bien de ses aspects - du plus célèbre et du plus contreversé des révolutionnaires foréziens.

Il s'agit d'un portrait et non d'un récit de la carrière de Javogues. Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec celle-ci, nous nous permettons de rappeler quelques faits : né à Bellegarde-en-Forez, JAVOGUES (1759-1796) était avocat à Montbrison. Il fut élu par le département de Rhône et Loire député à la Convention nationale, en septembre 1792.

Siégeant sur les bancs de la "Montagne", il vota la mort du roi Louis XVI. Il fut envoyé en mission, le 20 juillet 1793, dans la région de Lyon qui s'était soulevée contre la Convention. Son action s'exerça surtout dans le nouveau département de la Loire (séparé de celui du Rhône). A St-Etienne, il leva une taxe contre les riches. A Feurs, il organisa un tribunal révolutionnaire : VILLAGE de FOREZ a d'ailleurs évoqué, dans son n° 14, les exécutions qui eurent lieu dans cette ville et dont le souvenir est perpétué par une chapelle expiatoire, construite en 1826. A Montbrison, il ordonna la destruction de la ville et sa reconstruction sous le nom de Montbrisé.

Dénoncé par Couthon pour avoir fait afficher une déclaration insultante à son égard et pour avoir exercé un proconsulat sanglant, Javogues fut rappelé en février 1794. Décrété d'arrestation (1795) il réussit à se cacher jusqu'à l'amnistie que la Convention vota dans sa dernière séance.

Demeuré à Paris, Javogues participa aux travaux du club du Panthéon, animé par Gracchus Babeuf. Compromis dans l'affaire du camp de Grenelle, Javogues fut condamné à mort le 18 vendémiaire an V et fusillé le lendemain.

Le second article consacré à la Révolution est l'oeuvre de M. François de La Plagne qui, des archives familiales de son château des Peynots, à Saint-Paul d'Uzore, a tiré une intéressante étude le 3 août 1793 à Montbrison.

Ce jour-là, lors d'une échauffourée, Pierre de La Plagne fut tué dans des conditions que rapporte, avec une minutie exemplaire, cette étude.

--

Signalons, d'autre part, qu'à la demande de nombreux lecteurs qui désirent posséder la collection complète de Village de Forez, les six premiers numéros, qui étaient épuisés, seront, à leur intention, réédités en nombre limité. Ceux de nos lecteurs qui désirent les acquérir doivent donc les retenir dès maintenant.

Une autre réédition : celle de la Chronique de la pauvreté et des misères dans le Montbrisonnais au début du second Empire (1852-1856) de Joseph Barou. Le succès de la première édition - épuisée - nous conduit à cette réédition. Il nous conduit aussi à prévoir la publication régulière de Cahiers hors-série consacrés à des études ou des documents inédits dont la longueur dépasse celle d'un simple article.

--

Enfin, Village de Forez profite de l'occasion qu'il a de s'adresser à ses lecteurs pour les remercier de leur fidélité. Après plus de trois ans et demi, il mesure le chemin parcouru : en 14 numéros, ont été publiées près de 350 pages d'études fort diverses. Il faut encore y ajouter deux numéros hors-série.

Et voici le quinzième numéro. Encore merci à tous, ceux qui, auteurs ou lecteurs, assurent la vie de notre "cahier d'histoire locale".

Village de Forez

VILLAGE DE FOREZ : bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social
Rue des Clercs
42600 MONTBRISON

Directeur de la publication : Claude LATTA

Courrier-coordination : Joseph BAROU

Dépôt légal : troisième trimestre 1983

Imprimé par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique

Courrier, abonnement : écrire à
VILLAGE de FOREZ
Centre Social
B.P. 68
42600 MONTBRISON

Portrait de Claude Javogues

De tous les représentants de la Loire à la Convention nationale, seul Claude JAVOGUES a laissé un souvenir encore vivace de nos jours dans la mémoire locale. La raison n'en est pas difficile à discerner. Envoyé par la Convention pour participer à la direction des opérations militaires contre Lyon rebelle en juillet 1793, JAVOGUES est venu à deux reprises veiller à la mise en place et à la marche de la machine de répression dans la Loire pendant l'hiver 1793-1794. Cette répression était la conséquence inévitable de la rébellion lyonnaise et des complicités qu'elle avait rencontrées en Forez, surtout parmi la petite noblesse et la bourgeoisie terrienne de Montbrison ainsi que parmi la bourgeoisie d'affaires de Saint-Etienne. En même temps, un régime de contrôle et de contrainte devait nécessairement répondre aux difficultés réelles d'approvisionnements pendant cet hiver- difficultés nées, en partie, de la consommation de l'armée mobilisée contre Lyon qui avait décimé la récolte d'une région toujours déficitaire, en partie de la mise sous séquestre des biens de tant de propriétaires accoutumés à approvisionner le marché local, et en partie finalement des réticences grandissantes de la paysannerie. Enfin, les troubles religieux qui grondaient dans les campagnes depuis 1791 ne devaient pas manquer de susciter le réflexe déchristianisateur de l'an II. Rébellion, crise de subsistances, luttes religieuses, voilà le profil classique de ce que l'on désigne en l'an II comme un "pays à grande répression". Dans la Loire, cela se traduit par le passage du pouvoir local aux mains de jacobins militants, par une structure de sociétés populaires et de comités révolutionnaires, par une armée révolutionnaire, et par un tribunal révolutionnaire;

Depuis lors, la mémoire collective a eu davantage tendance à retenir les persécutions, les contraintes, les arrestations (six ou sept cents peut-être), les fusillades et la guillotine à Feurs (64 exécutions) que le fait que la contre-révolution n'a pas éclaté, que les ressources locales ont bien été mobilisées pour la guerre de survie nationale, et que la population a été nourrie sans que les pauvres fassent les frais, comme à l'ordinaire, de la pénurie. C'est normal, car ce sont les événements spectaculaires qui restent dans la mémoire collective. Il s'ensuit que l'image qui survit de Claude JAVOGUES est essentiellement celle d'un homme féroce et sanguinaire à qui ce genre de système convenait. Par contre, ceux qui se souviennent encore de son collègue jacobin, le stéphanois Noël POINTE, en retiennent sans doute l'image d'un petit patron armurier bonhomme qui, par zèle démocratique, se faisait appeler "ouvrier armurier" et qui se plaisait à écrire de petits vers où la naïveté avoisine la mièvrerie.

Ce fut la réaction thermidorienne qui brossa le portrait reçu de Claude JAVOGUES. Pour les thermidoriens, cet avocat montbrisonnais, élevé parmi les propriétaires de la plaine du Forez qui allaient devenir les victimes de la Terreur, était un traître à sa classe. Sa participation (funeste pour lui) à la Conspiration de Grenelle dans les suites du babouvisme ne devait qu'en démontrer l'évidence. Mais il fallait expliquer cette trahison si peu naturelle, et l'explication ne pouvait que passer par le tempérament et les défauts de caractère. Toute explication en fonction d'idées politiques risquait peut-être de valider cette idéologie jacobine qu'il s'agissait maintenant de discréditer à tout jamais. Ainsi, JAVOGUES "manquant de moyens pour s'élever au-dessus de ses concitoyens, forma le projet sanguinaire de les détruire tous, et de ne conserver qu'une classe dont ses goûts et ses habitudes le rapprochaient"(1). Les thermidoriens le présentaient comme un despote cruel et assoiffé de sang, comme un ivrogne immoral et voleur.

(1) Compte-rendu de la gestion du Directoire du district de Montbrison (Germinal an III) p.56.

Certains éléments de ce portrait thermidorien relèvent évidemment du commentaire politique, surtout les imputations de vol et de traits sanguinaires. Les thermidoriens considéraient les réquisitions et les séquestres de l'an II comme des vols et donc les jacobins comme des voleurs ; ils voyaient dans les exécutions les actes d'un régime illégal, donc des meurtres, et ainsi ceux qui les avaient commandés devenaient des meurtriers sanguinaires. Il n'y avait en réalité pas la moindre malhonnêteté chez JAVOGUES qui tenait scrupuleusement ses comptes et qui imposait une conduite sévère à son entourage comme en témoigne l'ordre qu'il donna à un commissaire de rendre 20 000 livres levées en punition sur la commune de Chevrières (2). On ne peut lui reprocher les indécidatesses commises par d'autres et qu'il ignorait. De même, malgré son invective facile et haute en couleurs, il est difficile de déceler chez lui des gestes ou des préoccupations qui relèvent de la cruauté délibérée. L'accusation thermidorienne d'être intervenu au tribunal pour imposer des condamnations à mort et bien des propos sanguinaires attribués à JAVOGUES semblent appartenir à une fantaisie propagandiste.

Pourtant, le comportement de JAVOGUES se prêtait aisément à maints traits de ce portrait. Un bourgeois de la campagne, qui fit partie d'une délégation de son village, le décrivit ainsi :

C'était un homme d'environ trente-cinq ans, avec un commencement de ventre ; carré des épaules, trapu, la voix cassante, la tête ronde à cheveux ras, les yeux clairs, gris et durs, sous des sourcils bourrus, la bouche largement fendue, aux lèvres minces et colériques ; les joues bises encadrées de favoris broussailleux et mal plantés ; enfin une de ces figures de dogue dont on dit : il ne doit pas être bon tous les jours ! (3)

Le même animal vint à l'esprit d'un autre visiteur :

Javogues était un vrai butor, semblable à un dogue qui vient de rompre ses chaînes : il paraissait toujours prêt à se lancer sur le premier venu et à le déchirer à belles dents, toujours l'injure et la menace à la bouche.(4)

Sans doute, JAVOGUES fut un homme violent, coléreux, excessif. La violence verbale ne doit pas nous étonner en cette période car, comme le disait plus tard FOUCHÉ, c'était le langage ordinaire du jacobinisme, "ces phrases banales dans le langage du temps et qui, dans des temps plus calmes, inspirent encore une sorte d'effroi : ce langage d'ailleurs était, pour ainsi dire, officiel et consacré"(5). C'était le langage des sans-culottes, c'était donc le langage de la démocratie. En somme, il n'y a pas de quoi trop se formaliser quand JAVOGUES reçoit des visiteurs gênants à grands cris : "Foutez-moi le camp ! Vous êtes tous entâchés d'aristocratie ! Foutez-moi le camp, et dépêchez-vous !" ou si une de ses phrases favorites s'avère être : "tout pour le pôt ! tout pour le pôt !" (c'est-à-dire la guillotine) lancée de sa voix de stentor fortement empreinte de l'accent forézien (6). C'était surtout cette extravagance de langage assortie d'un humour plutôt macabre qui fit croire à sa cruauté.

Néanmoins, chez JAVOGUES, la violence verbale n'était pas simplement une question de langage révolutionnaire. Elle trahissait un caractère violent, car elle s'accompagnait d'une violence physique. Il se livrait aux voies de fait avec la même désinvolture avec laquelle il agressait les gens verbalement. Les incidents abondent (7). Un soldat de l'armée révolutionnaire ayant eu la naïveté de solliciter,

(2) Archives Loire L 374 fol.5

(3) Cité par F. Gonon, "Un Forézien célèbre", St-Etienne, 1938, p.95.

(4) Cité par A. Birembaut, "Javogues vu par C.A. Alexandre", Annales hist. de la Révolution française, 1967.

(5) Fouché, "Mémoires" (Ed. L.Madelin), p.44.

(6) Archives nationales D III 349 d. Javogues.

(7) Ibid. ; Archives Rhône 42 L 174 d. Champagnat.

dans la rue, l'arriéré de sa solde au Représentant, se retrouva par terre, le nez en sang du coup de poing de JAVOGUES. Des paysans lui présentèrent une pétition au moment où il montait à cheval : il la déchira, la foula aux pieds et se rua sur eux le sabre nu. Il traîna le maire de Feurs par les cheveux. Enfin, un de ses agents était tellement ulcéré qu'il lui écrivit pour dire :

Tu napas conut que je voulut me moquer de ses chassuble en te dissant de man donner pour faire une paire de culote j'aures crut que tu aurait passer un moment joieux avec la compagnie, tu ma foutu un soufflet, que jamais de ma vie presonne m'avait fait Venant de la pard de toi cest nest rien, jespere que a notre premiere (rencontre) tu ne serat pas aussy mechand, sans quoy je ne desirait pas te revoir.

Ce caractère emporté, ombrageux, excessif se manifestait également par son intempérance. En décembre 1793, un habitant de Saint-Etienne reprochait à "l'ivrogne JAVOGUES" de jeter le discrédit sur le caractère auguste de Représentant du Peuple par sa débauche et son ivrognerie à toutes les heures de la journée (8). Ce citoyen nourrissait sa colère de ce que l'on racontait que JAVOGUES avait passé la nuit jusqu'à cinq heures du matin avec un ami à déguster les vins fins d'un suspect en arrestation et à porter des toasts avec une tabatière d'or. Etant donnée la taille d'une tabatière, on ne s'étonne pas qu'ils y aient passé la nuit. Une lettre contre-révolutionnaire envoyée de la Suisse à un fonctionnaire jacobin dans l'intention de le compromettre conseillait : "Entretenez-vous toujours du Gros représentant, ne lui épargnez pas le Bourgogne" (9). D'ailleurs, JAVOGUES ne limitait pas ses frasques aux beuveries. Il est probable que les thermidoriens ne mentaient pas lorsqu'ils l'accusaient d'avoir vécu ouvertement avec Marguerite FOURNEYRON, surnommée La Merlasse. Certes, les documents que nous possédons nous la montrent présente lors de la réception de délégations ; elle est admise à sa chambre lorsqu'il garde le lit ; elle reçoit des cadeaux de sa part ; des parents de suspects voient en elle une bonne filière pour s'approcher de JAVOGUES et pour l'adoucir ; et, lorsqu'il quitte Saint-Etienne, elle le suit (10). Néanmoins, il n'y a aucune raison de suivre les thermidoriens plus loin dans leurs dénonciations lorsqu'ils allèguent, par exemple, qu'il "réquisitionnait" des jeunes filles de bonne famille. C'est là une des calomnies thermidoriennes les plus typiques.

La violence de JAVOGUES et ses excès n'étaient pas calculés. Ils ne donnaient lieu ni à la cruauté systématique ni à des procédés vindicatifs. Il s'emportait, voilà tout. Dans ses moments de colère, il pouvait ordonner des arrestations pour des motifs tout à fait insignifiants. Ainsi, un agent se retrouve en prison faute d'avoir pu représenter dans les vingt-quatre heures un fusil double appartenant à Marguerite FOURNEYRON et laissé à Brignais ; toute la Municipalité de Montbrison passa aux arrêts pour avoir émis quelques doutes sur l'intérêt d'une réquisition de fromage pour alimenter St-Etienne(11). Mais, ces colères duraient peu de temps et il s'en repentissait. D'ailleurs, il était assez imprévisible : il relâcha un homme de Cervières arrêté pour des propos tout à fait crus à propos du Représentant qui aurait très bien pu trouver la souveraineté nationale outragée en sa personne (12). De même, LAMARTINE se rappellera plus tard que le Représentant avait reçu sa mère avec compassion et courtoisie (13). Il est probable qu'il pouvait être tout à fait charmant s'il le désirait. Son collègue, GIRARD de l'AUDE, remarqua avec acidité que JAVOGUES avait reçu des messagers "avec ses caresses ordinaires" (14).

(8) Archives nationales

(9) Archives Loire L 435.

(10) Archives Rhône 42 L 190 d. Veriselle.

(11) Archives Loire L 392 et L 434 (1) fol. 37.

(12) Archives Loire L 430 (2) fol. 31.

(13) Lamartine, les Confidences, p.295.

(14) Archives nationales AF II 411 d. Javogues.

Surtout, on discerne chez JAVOGUES une qualité de théâtre. Il aimait se produire. Les patriotes de St-Etienne s'offusquèrent lorsqu'il se présenta au club le sabre nu à la main. Mais c'était là un geste théâtral sans grande signification. Il voyageait, disait un jacobin, dans les "belles voitures" des suspects, "lui que j'ai vu arriver ici à cheval avant la prise de Lyon" ; "ce sardanapale est arrivé", renchérisaient les thermidoriens, "entouré d'une garde révolutionnaire à pied et à cheval...; il traînait à sa suite plus de deux cents malheureux chargés de chaînes... et l'on a remarqué que d'un char de triomphe traîné par six chevaux, il repaissait à chaque instant son coeur du spectacle de ces victimes infortunées" (15). De telles mises en scène étaient assez fréquentes chez les jacobins et répondaient à des considérations de propagande assez évidentes. Mais, ce qui était chez les autres le plus souvent des gestes de circonstance était chez JAVOGUES des gestes habituels.

Voici donc un homme instable, fougueux, emporté. On ne peut douter de la terreur que pouvait inspirer sa personne. Mais, il était surtout l'esclave de son propre tempérament impulsif et ce tempérament l'entraînait à de sérieuses fautes de jugement aux moments critiques. Son collègue ALBITTE notait : "j'aime et j'estime JAVOGUES, mais je trouve qu'il ne calcule rien et que son tempérament l'empêche d'écouter toujours la raison" (16). Bien que l'on puisse discerner chez lui une ligne politique, ses décisions les plus importantes se prenaient souvent par réaction à d'autres événements et ses réactions étaient toujours excessives. Il avait toujours tendance à exagérer : ainsi, il pouvait dire que dans Montbrison "le sang ruissellera un jour comme l'eau dans les rues après une grande pluie" ou que "Feurs serait traité comme Sodome et que pas un de ses habitants n'échapperait à la mort" (17). JAVOGUES était tout à fait dénué de subtilité. Pour lui, un homme était soit entièrement bon soit entièrement mauvais. Cette perception le conduisit par exemple à dénoncer son propre tribunal révolutionnaire comme étant totalement gangrené et à en remplacer tous les membres parce qu'ils avaient acquitté un noble. C'était un incident de détail sans grande importance. Mais le même mécanisme présidait aux querelles dans lesquelles sombra sa carrière politique de l'an II. C'est cette même perception du monde qui le porta à vouloir mettre en arrestation son collègue, le Représentant GOULY, à dénoncer publiquement COUTHON et les habitants de l'Auvergne, et enfin à écrire une longue lettre au Comité de Salut public l'accusant de préparer la contre-révolution (18). On ne peut mettre en doute son courage personnel : sa conduite pendant le siège de Lyon et son comportement au moment de son exécution en font foi. Mais il avait la bravoure de l'homme extravagant. D'ailleurs, les traits de son tempérament s'accrochèrent au cours de sa mission dans la Loire. Vers la fin (il repartit pour Paris dans la seconde quinzaine de février 1794), bien que ses idées politiques restent parfaitement cohérentes, on connaît le ton de frénésie dans lequel il les exprime. A cet instant, presque tous lui paraissent ennemis, mêmes DUPUY et DUBOUCHET, ses collègues jacobins de Montbrison.

A son retour à Paris, JAVOGUES évita de justesse d'être compromis dans la chute des Hébertistes. Ses deux confidents, DURET et LAPALUS, furent moins heureux. Arrêtés par ordre du Comité de Salut public, ils passèrent sous le rasoir national. COUTHON, certes, était tout prêt à voir JAVOGUES dans une des fournées de FOUQUIER-TINVILLE. Mais JAVOGUES n'était pas hébertiste au sens propre du terme ; il semble n'avoir eu aucun lien ni avec HEBERT et ses amis de la Commune ni avec les gens de l'armée révolutionnaire parisienne. JAVOGUES appartenait à ce groupe d'hommes que l'on qualifiait d' "ultra-révolutionnaires" et que l'on assimilait abusivement aux Hébertistes pour les discréditer. JAVOGUES était plus proche de COLLOT-D'HERBOIS que d'HEBERT. Il était surtout un maratiste : MARAT, ainsi que le martyr jacobin CHALIER de Lyon, étaient ses saints révolutionnaires. Les idées ultra-révolutionnaires convenaient bien au tempérament de JAVOGUES. Mais il ne faut pas croire que JAVOGUES fut simplement un instinctif dont l'extrémisme politique ne fut qu'une

(15) Archives nationales D III 349 d. Javogues.

(16) Bibl. Lyon, Coste ms 1102 n°2.

(17) Archives nationales

(18) Archives nationales AF II 84 (621), 137 (1069), 114 (861).

manifestation supplémentaire de son caractère outré. Certes, les idées de JAVOGUES n'étaient pas très originales, mais elles reflétaient assez fidèlement celles de ce que l'on peut appeler la gauche de la Montagne. Sous la rhétorique de ses déclarations, on peut distinguer chez JAVOGUES un certain nombre de concepts politiques qui constituaient un programme (19).

Avant tout, JAVOGUES était démocrate. Il se voyait comme l'un de ceux qui s'étaient toujours consacrés au bonheur du Peuple. Il définissait le Peuple comme ceux qui avaient pâti de l'Ancien Régime, surtout "la partie industrielle de la société" y compris "la classe agricole" : c'est-à-dire tous ceux qui, soit en ville soit en campagne, travaillaient et produisaient, la majorité pauvre de la population. L'indigence était un trait essentiel du Peuple : "la misère" était "le partage de la probité, de la simplicité et de la vertu". Les ennemis du Peuple étaient naturellement "l'aristocratie". Tout comme le Peuple était composé de tous ceux qui avaient pâti de l'Ancien Régime, "l'Aristocratie" consistait en tous ceux qui en avaient profité et qui devaient le regretter - les émigrés, les nobles, les anciens privilégiés, les procureurs et la "horde des praticiens". Mais surtout, l'ennemi de ce Peuple par définition pauvre était le Riche. "Ces misérables reptiles" opprimaient, selon JAVOGUES, le Peuple tout autant que les privilégiés l'avaient fait sous l'Ancien Régime : la grosse fortune témoignait de l'oppression séculaire, de l'esclavage, de la misère du Peuple. Après une distinction initiale entre "prêtres réfractaires fanatiques" et réfractaires ordinaires, JAVOGUES ajouta bientôt à cette liste toute la "caste sacerdotale". Car les prêtres étaient liés intimement à tous les autres ennemis du Peuple :

Le fanatisme (est) absolument vendu à la cause des Riches et des Rois... Lorsque le Peuple éprouvait les horreurs de la disette, les Prêtres et les Riches, au lieu de lui donner du pain, le consolait par l'ostentation de quelques signes éblouissants, lui promettant un avenir fortuné dans les espaces imaginaires et le faisaient mourir à petit feu sur la terre.

D'ailleurs, au fur et à mesure que l'hiver de l'an II se prolongeait, les autres ennemis du Peuple s'effaçaient dans son esprit devant "ces rhinocéros connus sous le nom de Riches et de Prêtres". En somme, l'antithèse du Peuple pouvait se décrire comme :

le ramassis le plus impur et l'écume la plus sale de la société, toute classe qui, regrettant les anciens abus, voulaient ressusciter le régime de la tyrannie, prêtres, ci-devant nobles, procureurs, avocats, usuriers, accapareurs, gros marchands, financiers, en un mot tous les grugeurs de l'espèce humaine, seigneurs, nobles, évêques, la sainte pratique, fripons de négociants en gros et en détail et tous ceux qu'on appelait messieurs les honnêtes gens ; banquiers, égoïstes, agioteurs, gros Propriétaires.

Il allait de soi que la République était le système politique qui convenait le mieux au Peuple. Mais la République qu'envisageait JAVOGUES devait être "la République démocratique, "le Peuple doit exister seul". Aussi, son établissement passait-il nécessairement par la destruction de tous les ennemis du Peuple, par l'émondage de "toutes ces branches parasites (qui) étaient autant de sangsues qui cherchaient à dessécher le tronc de l'arbre social planté pour l'édifice de la prospérité publique". Car, jusqu'à ce jour, la Liberté et l'Egalité n'étaient que de vains mots : "il est temps que les sans-culottes jouissent en réalité du bonheur dont les hommes pervers et assassins de la société ne lui laissent entrevoir que la peinture". La République démocratique devait forcément être athée, puisque "les restes antiques d'une superstition et d'un simulacre religieux" n'étaient que les agents de l'oppression. La Raison et la Philosophie devaient prendre la place de la religion chrétienne.

(19) Les idées de Javogues se rencontrent pour l'essentiel dans les préambules de ses arrêtés conservés aux Archives nationales AF II 114,137 et 138 d'où sont tirées les citations de ce texte.

Le déisme était absent de ses projets, il ne fit jamais mention de l'Être Suprême. Mais, autrement important que l'élimination des prêtres était la destruction des Riches. Car les Riches n'étaient rien d'autre, pour JAVOGUES, que des voleurs monstrueux dont la fortune appartenait réellement aux sans-culottes et aux pauvres qui l'avaient produite. Déjà, avec les séquestres des biens des rebelles cette fortune commençait à revenir à ses propriétaires véritables, car ces séquestres appartenaient aux sans-culottes par droit de conquête, disait JAVOGUES ; maintenant, il s'agissait de compléter le transfert par une restitution du reste. Ce fut cette perception qui amena JAVOGUES à proclamer que "l'édifice de la prospérité publique ne sera consolidé que sur la destruction et le cadavre du dernier des honnêtes gens.

Certes, la République démocratique devait se construire sur les colonnes jumelles de la Liberté et de l'Égalité. Mais, pour JAVOGUES, le mot clé était l'Égalité, "cette égalité sublime, base de la vraie liberté". Tous les hommes étaient égaux et la société leur devait à tous le pain et le travail. Les propriétaires étaient donc obligés d'assurer à chacun ses droits naturels et sa liberté, et ils devaient fournir à chacun les moyens d'existence. Il s'ensuivit que la propriété devait s'associer à la vertu sociale : "l'aliment de la société, le bonheur de ses frères, la bienfaisance et l'humanité : voilà les titres les plus recommandables de la société". Mais le Riche était incapable d'une telle vertu car, par définition, sa richesse était le produit de l'exploitation inhumaine du Peuple. Le Riche avait inévitablement "le cœur d'acier" et il était inévitablement l'ennemi du Peuple.

Pourtant, JAVOGUES ne mit jamais en doute le principe même de la propriété. Il détestait la grosse fortune : il ne dénonçait pas les propriétaires mais les gros propriétaires, il s'attaqua rarement aux marchands mais toujours aux négociants et aux gros marchands. La République démocratique devait être donc une république de petits propriétaires : "nous avons séquestré beaucoup de biens", disait-il. "En les divisant pour la vente, le peuple pourra devenir propriétaire, et ce ne sera qu'alors que dans notre pays nous pourrons nous flatter d'avoir la république de nom et d'effet". Mais JAVOGUES n'envisagea jamais l'égalité des fortunes. Sa conception de ce qui constituait la grosse propriété peut se déduire de la taxe révolutionnaire qu'il a levée à St-Etienne. Le plafond des fortunes fut établi à 100 000 livres, c'est-à-dire à peu près le double de la fortune immobilière de sa propre famille. D'ailleurs, le fait qu'il confia l'éducation d'un enfant abandonné à un marchand de Montbrison, dont certains disaient qu'il était trop riche pour rester membre du comité révolutionnaire, montre que JAVOGUES admettait une compatibilité entre la fortune et le patriotisme jusqu'à un certain niveau de fortune. En somme, la réalité que visait ce langage démocratique n'était pas peut-être tout à fait ce qu'une oreille moderne croirait y percevoir. Langage néanmoins incendiaire dans le contexte de cette société de propriétaires de la fin du siècle, car il ouvrait la voie à des revendications autrement destructrices de la propriété que JAVOGUES lui-même ne comprenait pas. Ce n'est pas étonnant que les thermidoriens se soient acharnés à lui arracher jusqu'au dernier vestige de crédibilité devant l'histoire.

En fin de compte, la vision de JAVOGUES était peut-être tout autant morale que sociale. La nouvelle société qui sortirait de la Révolution devait être une république de "petits" propriétaires, cela s'entend ; mais surtout une république délivrée des parasites funestes et où les citoyens vivraient dans la fraternité idéale de l'homme - "plus de pusillanimité", disait-il ; "justice, impartialité ; voilà la conduite des Républicains, humanité, bienfaisance, amitié, fraternité, destruction de tous les ennemis de la patrie" - et ainsi s'ouvrirait réellement le règne des droits naturels de l'homme, c'est-à-dire selon lui la liberté, l'égalité et le bonheur du peuple.

THE STRUCTURE OF THE TERROR

*The example of
Javogues and the Loire*

BY
COLIN LUCAS

OXFORD UNIVERSITY PRESS
1973

M. Colin LUCAS est professeur à l'Université d'Oxford, la plus célèbre des universités britanniques. Il enseigne au Balliol College qui fut le second collège créé dans cette université.

Il a fait plusieurs séjours en France, en particulier pour préparer sa thèse publiée en 1973 :

The structure of the Terror - The exemple of Javogues and the Loire (Oxford University Press)

Il est aussi l'auteur de plusieurs articles, également consacrés à des épisodes de la Révolution :

La guillotine à Feurs (Loire en l'an II)
(Annales historiques de la Révolution française, 1965, p.216-217)

Le désarmement du Comte de Saint-Polgues
(Annales historiques de la Révolution française, 1965, p.367 -368).

Auvergnats et Foréziens pendant la mission du conventionnel Javogues
(dans Gilbert Romme et son temps, Paris, 1966, p. 129-147)

La brève carrière du terroriste Jean Marie Lapalus (Annales historiques de la Révolution française, 1968, p.489-533)

Violence thermidorienne et société traditionnelle - l'exemple du Forez
(Cahiers d'histoire - Revue des Universités de Lyon, Grenoble, Clermont, St-Etienne et Chambéry - Tome XXIV - 1979 - n° 4 p.3-43)



LE TROIS AOÛT 1793 A MONTBRISON

Plusieurs témoins qui ont assisté aux événements qui eurent lieu pendant cette journée à Montbrison les ont déjà décrits.

Dans "L'Insurrection de Lyon" par Bittard des Portes et dans "l'Expédition des Lyonnais dans le Forez", livre édité en 1887 et renfermant de nombreuses notes de MM. Chaley, Véricel et Devet se trouvent : les lettres des administrateurs révolutionnaires du district, les souvenirs de Monsieur de Poncins qui appartenait aux troupes royalistes et le mémoire de M. Claude-Joachim Puy écrit en 1827. Bien que n'étant pas royaliste à l'époque, M. Puy avait été nommé quartier-maître de la première brigade lyonnaise.

Il m'a semblé qu'il serait intéressant de confronter aux relations faites bien après la première République par des personnes d'opinions si diverses, celle des notables de Montbrison. Ceux-ci signèrent le 4 août à 9 heures du matin un procès-verbal racontant chaque instant des trente heures qu'ils venaient de passer dans la "maison commune". En le lisant on comprend l'anxiété de ces hommes dont la plupart furent exécutés avant la fin de l'année, mais qui tâchent de faire reculer le moment de la victoire des terroristes.

A cette époque, Robespierre était à la tête du Comité de Salut Public, depuis deux mois la Terreur avait commencé mais les villes de Lyon et de Montbrison ne s'étaient pas associées à ce nouvel état d'esprit. Deux conceptions politiques se heurtaient avec violence et la confusion des idées était extrême.

Dans un groupe se trouvaient les royalistes et aussi beaucoup d'hommes qui avaient adopté certaines réformes mais condamnaient les excès des révolutionnaires. Il est bien difficile de séparer les personnes appartenant à ces deux tendances car les royalistes et spécialement ceux qui détenaient encore des fonctions publiques étaient dans l'obligation d'employer la phraséologie républicaine.

A ces modérés s'opposaient les extrémistes. Ceux-ci, grâce aux nouvelles idées qui enthousiasmaient beaucoup de Français et aussi par la peur qu'ils inspi- raient, avaient su amener à leur parti la majorité de la population.

Dans le département de Rhône-et-Loire, le Comité de Salut Public et la municipalité de Lyon étaient restés partisans de l'ordre ancien et le général de Précý maintenait le calme dans la ville.

A Montbrison, les officiers municipaux et presque tous les habitants partageaient les mêmes sentiments mais les administrateurs du district Barge, Bruyas, Thiolière et Crozet avaient épousé la doctrine des conventionnels. Mal vus dans la capitale du Forez ils paralysaient les décisions de ses élus et dressaient contre elle par leurs harangues de nombreuses communes de la plaine.

Les citoyens Bruyas et Barge essayèrent pourtant de calmer les terroristes et firent preuve d'un certain courage en restant jusqu'au 3 août dans une ville qui leur était hostile. Ils n'y furent d'ailleurs jamais brutalisés mais souvent menacés. Les autorités républicaines constituées d'Ambert écrivaient : "Dans les rues de Montbrison étaient répétés les cris de vive Louis XVII, à bas la Convention". Le 30 août cette ville fut déclarée en état de rébellion et assimilée à la Vendée.

Le général de Précy avait envoyé des troupes à St-Etienne, ville déjà importante dont la fabrique d'armes était d'un intérêt majeur. Une partie de cette force commandée par l'adjudant-général Servant fut dirigée sur Montbrison le 22 juillet à la requête de ses habitants. Cette petite armée ne dépassait pas 500 hommes mais disposait de cinq canons.

Les cavaliers lyonnais étaient commandés par M. de Courtine. Un ancien officier, M. Roche, avait pris la tête de 200 volontaires montbrisonnais et 60 cavaliers foréziens avaient comme chefs MM. Chapuis de Meaubou, Dugas de la Catonière et du Rozier.

D'autres officiers qui avaient quitté l'armée depuis la proclamation de la République s'étaient adjoints à cette troupe : le chevalier de Meaux de Merlieu, MM. de Boubée, Staron de l'Argentière, Puy de Mussieu, de Curraize, de St-Didier, Duguet de St-Bertrand, Duguet de Bullion, Jacques Roux de La Plagne, le baron de Luzy de Pélissac et le comte de Rochefort.

La présence de cette garnison gênait considérablement les révolutionnaires des environs qui réclamaient son départ, la tension des esprits augmentait sans cesse et l'attaque fut décidée pour le 3 août.

MONTBRISON - 3 heures du matin

Ce jour-là toute la ville dormait, un soldat nommé Ferrouillat montait la garde sur la place du Marché quand il vit arriver un cavalier au galop.

Ce dernier lui annonça que le tocsin sonnait dans les paroisses des environs et que des rassemblements se formaient pour marcher sur la ville. Ferrouillat annonça ces facheuses nouvelles au commandant du bataillon. Celui-ci fit réveiller les officiers municipaux, les membres du conseil général et les notables.

4 heures

Tout le monde est réuni dans la Maison commune. MM. Gras, procureur syndic, Jamier, maire, Granjon, Chantemerle, Bourg, Chabriérat, Faure, conseillers municipaux, Chapuis-Maubost, Lecomte, Siaume, Lambert, Duguet, Latanerye, Goutorbe, Ardaillon, Turquais, notables, et Chassagnon, greffier.

Il est d'abord décidé que toutes les forces disponibles seront réunies pour arrêter les incursions contre la tranquillité publique par des rassemblements offensifs. Chacun étant à son poste, le citoyen Dugas (de la Catonière) est envoyé à la découverte. Il monte à cheval et aperçoit sur la hauteur des Tourettes une troupe qui lui tire plusieurs coups de feu sans l'atteindre. Il prévient l'assemblée et retourne à son poste.

6 heures

Quatre commissaires députés du bataillon révolutionnaire se présentent devant l'assemblée, trois sont de Moingt : les citoyens Benet et Cantal, boulangers, et Gilbert Genet, tailleur de pierres. Le citoyen Dupuy est cabaretier à Lézigneux.

Ils viennent soi-disant pour fraterniser avec les soldats montbrisonnais et expliquent que leur troupe ne s'est formée que pour faire l'inspection des armes.

La municipalité, satisfaite de ce procédé aimable, exprime ses dispositions amicales dans deux lettres qui sont remises à ces députés.

Le citoyen Gras, procureur-syndic, leur fait observer que le rassemblement dont ils sont les porte-paroles est illégal sans ordre de l'administration. Il les raccompagne auprès de leurs chefs pour exposer son point de vue à ceux-ci.

Après leur départ arrivent trois femmes, l'une d'elles, la citoyenne Chauvot, aubergiste, explique qu'elles allaient acheter des vivres à Moingt mais que des hommes en armes leur ont défendu de passer en disant que les Montbrisonnais n'ont pas besoin de ces vivres.

On apprend d'autre part que ces mêmes troupes défendent aux campagnards des environs de venir à Montbrison bien que ce soit le jour de la foire.

Le citoyen Achard arrive en courant, il annonce que l'ancien maire de la ville, le citoyen Laplagne cadet, vient d'être tué (1)

Ce dernier était parti sans armes ni canne auprès des troupes révolutionnaires espérant avec des paroles de paix éviter l'effusion de sang.

En arrivant devant les gens de Moingt qui vociféraient, il fut atteint par trois balles. Le citoyen Achard qui se trouvait auprès de lui s'empessa de s'éloigner mais vit en se retournant que des forcenés armés de sabres frappaient encore son corps.

9 heures $\frac{1}{2}$

Au bruit de cet "affreux assassinat" tous les détachements armés se mettent en marche pour en "tirer vengeance".

10 heures

Le procureur-syndic était allé parlementer avec les gens de Moingt, il a observé chez ceux-ci beaucoup de fureur, il ramène avec lui leur maire, le citoyen Thénét et un conseiller municipal.

En passant devant le corps du citoyen Laplagne couvert de sang, le procureur a représenté à ses compagnons l'atrocité de ce crime dont la responsabilité incombait aux agresseurs.

Le maire de Montbrison, le citoyen Jamier, part immédiatement avec le citoyen Chantemerle pour éviter que la force armée ne déclenche la bataille.

(le procès-verbal passe sous silence l'échauffourée qui eut lieu et dans laquelle plusieurs des assaillants furent tués)

14 heures. (2 heures de relevée)

Les citoyens Jamier et Chantemerle reviennent à la maison commune, ils chargent le commandant d'agir avec beaucoup de douceur et d'humanité. Ils font savoir aux habitants de Moingt par l'entremise de leur maire tous les dangers qu'ils pourraient courir en persistant dans leur première résolution.

16 heures. (4 heures de relevée)

Le commandant apprend aux notables qu'il a pu faire rentrer ses troupes car le rassemblement insurrectionnel s'était dissipé.

La satisfaction commençait à revenir, le danger était écarté au moins pour un temps et les Montbrisonnais espéraient enfin se reposer. A ce moment arrivent trois commissaires de la force armée de Boën, les citoyens Coste, Grangeneuve et Michaud.

(1) Pierre-Jean-Marie Roux de La Plagne avait succédé à son père dans la charge de premier avocat du Roi. Né en 1746, il avait épousé le 1er mai 1781 Marie-Louise Donguy d'Origny. Il fut nommé maire de Montbrison à la place de M. Barrieu et démissionna en 1790.

Ils annoncent que 5 000 ou 6 000 hommes obéissant au mot d'ordre : "pas de troupes à Montbrison" marchent vers cette ville.

Ces hommes avaient pu s'armer grâce à des caisses d'armes en provenance de St-Etienne qui leur avaient été illégalement livrées.

L'administrateur du district Bruyas bien qu'hostile aux opinions montbrisonnaises ainsi que le citoyen Burdel avaient tâché sans succès de récupérer ces caisses.

En revenant de Boën où ils n'avaient pu apaiser l'effervescence ils donnent deux lettres au citoyen Prodon, curé de Saint-Pierre, contenant une invitation pressante à faire sortir les troupes de la ville. Le prêtre les remet aux autorités.

Les commandants de troupes sont appelés, on leur lit ces lettres, ils estiment : "qu'elles sont le fruit d'une oppression odieuse."

On décide d'opposer aux rebelles de Boën : "une juste et légitime défense". Toutes les troupes sont massées à l'extrémité de la commune précédées du maire et du citoyen Barge qui tenteront de calmer les assaillants.

21 heures. (9 heures de relevée)

Les efforts de conciliation ont été refusés. Le maire a été molesté, on lui a pris son cheval mais il a pu s'échapper des mains de ses gardes.

Les habitants de Boën, Cervières, St-Georges, St-Polgue et St-Germain continuent à avancer, les cinq canons montbrisonnais tirent à plusieurs reprises sur les rebelles qui sont dispersés.

Une partie des troupes peut rentrer dans la ville mais des sentinelles restent sur place pour éviter toute surprise.

Le citoyen Burdel, commissaire lyonnais qui avait essayé avec M. Jamier d'apporter des paroles apaisantes a été cruellement maltraité, son corps est couvert de blessures, on le conduit dans son logement pour panser celles-ci.

22 heures. (10 heures de relevée)

Deux officiers de la garde, l'un de Sury, l'autre de St-Rambert arrivent. Ils demandent qu'un membre de la municipalité vienne rassurer le nouveau rassemblement dont ils sont les émissaires. "Ils seraient charmés d'apprendre que les Montbrisonnais sont de francs républicains qui veulent la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, le respect des personnes et des propriétés, que leur civisme n'est point équivoque, qu'ils ont adopté la Convention comme point central de tous les Français et qu'ils mourront pour le soutien de ce principe."

23 heures. (11 heures de relevée)

Le citoyen Chantemerle a été envoyé comme député auprès de ces hommes. "Le baiser fraternel a été échangé".

Ces nouveaux assaillants étaient arrivés trop tard. Le bruit de la défaite des troupes de Boën s'était répandu parmi eux, aussi furent-ils heureux d'accepter un compromis.

4 août, 5 heures du matin

Une députation de la commune de St-Marcellin vient demander des éclaircissements sur les nouvelles extraordinaires qui se propagent autour de Montbrison. Ce

groupe fait des offres de service qui sont accueillies avec reconnaissance. "De part et d'autre, des témoignages de cette intimité inviolable qui doit régner entre les vrais républicains sont échangés".

9 heures

Le commandant des forces annonce que les rassemblements séditieux ont disparu, et que les environs sont tranquilles et qu'il a pu faire rentrer tous ses hommes qui ont passé "la nuit dans les champs".

Les conseillers municipaux et les notables signent le procès-verbal et peuvent enfin se reposer.

Le cours des événements aurait pu changer si les troupes révolutionnaires qui étaient réparties en trois colonnes venant de directions différentes avaient pu se trouver en même temps devant Montbrison. Il est probable que le nombre des assaillants aurait eu raison de la faible garnison de la ville.

François de LA PLAGNE

Document :

UN TESTAMENT FOREZIEU A LA FIN DU XVIII^e SIECLE

(Archives d'une famille de Champdieu)

Depuis les travaux de Michel VOVELLE sur les testaments provençaux (1), on sait que les testaments sont non seulement une source pour l'histoire économique et sociale mais aussi pour celle des mentalités religieuses. Et aussi, bien sûr, pour la compréhension du droit d'Ancien Régime. C'est dans cette optique que nous publions ce testament nuncupatif : celui-ci était établi par le notaire, soit dans son étude, soit au domicile des personnes d'un rang social élevé ou, pour les plus modestes, au domicile des personnes "gisant au lit" (2). Nous sommes ici dans ce dernier cas : le notaire, Michel Goyet, s'est rendu le 11 octobre 1788 au chevet de François CROZET le Jeune, habitant de la paroisse Ste-Marie-Madeleine de Montbrison (3).

TESTAMENT DE FRANCOIS CROZET LE JEUNE DU 11^e OCTOBRE 1788

« Pardevant le notaire au baillage de Forest à la résidence de Montbrison soussigné et en présence des témoins après nommés. Fut présent François Crozet le jeune, journalier demeurant au jardin de Belle Vue, paroisse sainte Magdeleine de la ville de Montbrison, lequel indisposé de maladie corporelle, sain néanmoins de tous ses sens, parole, mémoire et entendement, de gré et volonté a fait et dicté

(1) Michel Vovelle : Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e s. Thèse, 1793. Ed. : Paris, 1978 (Collection Points - Ed. du Seuil)

(2) Ibid. p.47.

(3) Le territoire de cette paroisse s'étendait sur le quartier de la Madeleine et hors-les-murs de la ville, au nord et à l'ouest de celle-ci : Curtieu- faubourg de la Croix, faubourg de la Madeleine...L'église paroissiale s'élevait à l'intersection de la route de Boën et de la rue St-Antoine. Elle fut démolie en 1796 et la paroisse fut rattachée à celle de St-Pierre.

au dit notaire en présence des dits témoins son testament nuncupatif et ordonnant de dernière volonté ainsi qu'il suit :

(Viennent d'abord les dernières volontés exprimées par le testateur dans le domaine religieux : celui-ci précise quelles seront les cérémonies accompagnant ses funérailles et le nombre des messes qui seront dites. Ces dispositions nous introduisent dans la mentalité profondément religieuse de l'Ancien Régime et dans une autre vision de la mort, très différente de celle que notre société véhicule.

"L'instant de la mort - écrit Michel Vovelle - se trouve valorisé du fait même qu'il devient le couronnement de toute l'existence... Plus largement, la mort devient le lieu d'un grand cérémonial, qui en fait un acte public, exemplaire, vécu collectivement" (4).)

"Après avoir fait le signe de la croix et recommandé son âme à Dieu il a élu sa sépulture dans le cimetière de la paroisse sur laquelle il décédera, veut qu'il soit dit une grand messe le jour de son enterrement, une autre grande messe l'an de son décès révolu, et qu'il soit pareillement dit dans le courant de l'année de son décès, deux quarantaines de messes et pour le surplus de ses oeuvres pies et frais funéraires il s'en rapporte à la piété de son héritière fidéi commise (5) cy après nommée"

(Le testateur précise comment il dispose de ses biens. C'est la partie la plus classique du testament. Des notes infrapaginales donneront l'explication de quelques points de droit)

Donne et lègue le dit testateur en toute propriété à Antoinette Vernet, sa femme, tous ses meubles meublans, denrées, bestiaux, beinnes, touneaux, jardinage, or, argent, dettes actives, obligations et généralement tout ce qui est réputé mobilier, le tout estimé la somme de sept cens livres, la quelle somme la dite Vernet comptera hors de la remise de la succession de son mari à celui de ses enfants à qui elle remettra ladite fidéi commise et ce, sans intérêts jusqu'alors. Donne et lègue ledit testateur et par droit d'institution d'héritiers particuliers héréditaires délaissés à Jean Baptiste, Marie, Gabrielle, Antoinette, Laurence et Jean Marie Crozet ses six enfants ensemble, aux enfants dont ladite femme est enceinte ou peut le devenir dans la suite (6) leur légitime de droit (7).

Et en résidu de tous et uns chacuns ses biens, droits, noms, raisons, actions, et prétentions, ledit testateur a fait, nommé institué pour son héritière universelle fidéi commise la dite Antoinette Vernet sa femme à laquelle il veut que tout appartienne de plein droit incontinent son décès arrivé, à la charge par la dite Vernet de remettre le dit fidéi commise quand elle le jugera à propos à celui de leurs enfants dont elle sera la plus contente (8) et dans le cas où elle viendrait à décéder avant de faire la remise du dit fidéi commise, dans ce cas seulement, le dit testateur nomme et institue dès à présent pour héritier Jean Baptiste Crozet, leur fils aîné (9) et comme les dits

-
- (4) Michel Vovelle : Mourir autrefois - Attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles (Paris, 1974), p.81.
- (5) Fideicommiss (du latin juridique, fidei commissum, remis à la bonne foi) : libéralité faite par contrat ou testament en faveur d'une personne, à charge pour elle de la conserver et de la restituer à sa mort à un tiers. Les fideicommiss étaient très répandus dans l'ancien droit pour assurer la conservation des biens des familles. Dans le cas présent, il assure à Antoinette Vernet le contrôle des biens familiaux pour lui permettre d'élever ses enfants et de transmettre le patrimoine intact à l'un de ceux-ci.
- (6) Un enfant est réputé pouvoir hériter dès le moment de sa conception.
- (7) La part que le droit ne peut leur ôter.
- (8) C'est le Code civil (1804) qui a établi l'égalité des enfants devant l'héritage, ne laissant au testateur que la possibilité d'avantager en partie un ou plusieurs de ceux-ci.
- (9) Le droit d'aînesse fut aboli par l'Assemblée Constituante (lois de mars 1790 et avril 1791).

enfants sont en bas age, le dit testateur leur donne pour tutrice la dite Vernet, leur mère, et prie Mrs les officiers de confirmer son choix (10). A la charge aussi par ladite Vernet de nourrir et élever leurs enfants jusqu'à ce qu'ils seront en âge de puberté et raison et les dits enfants ne pourront pas demander ni exiger les intérêts de leur légitime qu'après le dit âge de puberté et, jusqu'à la dite époque, ils seront obligés de travailler de leur possible au bénéfice de la maison ; après quoi le dit testateur a cassé, annulé, et révoqué tous autres testaments et dispositions à cause de mort qu'il peut avoir fait ; voulant et entendant que le présent testament qui lui a été lu et relu en entier par le dit notaire en présence des dits témoins et lequel il a dit bien comprendre soit seul exercé selon sa forme et teneur.

(Enfin c'est la litanie des formules notariales et la liste des témoins terminant l'acte)

Fait et passé à Montbrison dans la cuisine d'une petite maison sise au milieu du jardin de Belle Vue, paroisse de Ste Marie Magdelaine, le onze octobre mil sept cens quatre vingt huit après midi, en présence de sieur Simphorien Fridos faisant son cours au palais, de sieur Robert Bouchet étudiant en théologie, de sieur Gabriel Gras bourgeois, d'Antoine Couson marchand, Pierre Bouchet maréchal demeurant tous en la dite ville de Montbrison, de Mathieu Joanard et autre Mathieu Joanard, père et fils, demeurants en la paroisse de Savignieux témoins (11) qui ont signé avec le testateur, signé à la minute :

Crozet, Fridos, Bouchet, Gras, Bouchet, Antoine Couson, Joanard, Joanard fils, et Goyet

Controlé à Montbrison le vingt quatre novembre mil sept cens quatre vingt huit,
reçu quatre livres dix sols, insinué au tarif, reçu douze livres et au centième denier, reçu douze livres.

Signé Delachise

Copie conforme de l'expédition du dit acte déposé en l'étude de Maître Goyet, donné par Maître Bernard avoué (12).»

Groupe de Recherche sur le passé de Champdieu

C^C
C_C

-
- (10) En cas de fideicommiss, des magistrats - dits fidéicommissaires - étaient chargés de veiller à l'exécution du testament.
- (11) La validité du testament nuncupatif devait être assurée par la présence de plusieurs témoins.
- (12) Le testament est rédigé sur papier filigrané Artaud M., à la girouette. L'orthographe en a été respectée, seuls quelques signes de ponctuation ont été ajoutés pour permettre une meilleure lecture du texte.

COMMENT LES OBSEQUES DE VICTOR HUGO
FAILLIRENT DECLENCHER LA BAGARRE
AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON

Il est toujours intéressant de consulter d'anciennes délibérations du Conseil municipal. En feuilletant celles de l'année 1885 nous avons trouvé la matière d'une relation originale - et certainement inédite - sur le comportement des édiles montbrisonnais lors de la mort et des funérailles à Paris du grand poète Victor HUGO.

Chacun sait qu'après avoir été exilé à Guernesey sous le Second Empire (Napoléon "le Petit" ne lui pardonnant pas son mépris et ses insultes) il était revenu à Paris en triomphateur à la chute du régime. Aussi lorsqu'il mourut, le 15 mai 1885, la IIIe République lui manifesta sa reconnaissance par des obsèques nationales, avec un tel déploiement de pompes qu'il fallut 15 jours pour les organiser. Des délégations y vinrent de la France entière.

Dans sa séance du 26 mai 1885, le Conseil municipal de Montbrison réuni sous la présidence de son maire, M. DUPUY, pharmacien, décida de s'associer à cet hommage et, sous la dictée de M. HUGUET, conseiller, rédigea l'adresse suivante pour la famille de l'illustre défunt :

"Le Conseil municipal de Montbrison, profondément ému, exprime à la famille de Victor HUGO sa douloureuse sympathie et décide que des délégués seront chargés de déposer en son nom, comme témoignage de respect et de regrets, une couronne d'immortelles sur le cercueil de celui qui fut la gloire littéraire de notre siècle et dont le nom restera impérissable".

Restait à choisir les membres de cette délégation. Tout le Conseil brûlait de se rendre à Paris aux funérailles du grand homme. Dans un mouvement d'éloquence, un conseiller, M. COGNASSE, s'écria : "Si notre compatriote Victor de LAPRADE sortait de ses cendres, il ne manquerait pas de nous dire : "Allons-y !"

- Halte-là, répliqua M. le Maire. Les finances de Montbrison ne permettent pas de voter des fonds pour payer les frais de voyage des délégués. Ceux qui revendiquent cet honneur iront à Paris à leurs frais. Quant à la couronne, il me semble beaucoup plus chevaleresque d'en faire partager la dépense par les membres du Conseil."

Les considérations financières refroidirent l'enthousiasme de nos édiles et, en fin de séance, il ne restait plus que trois volontaires : MM. DUPUY, maire, FRAISSE, adjoint et COGNASSE, conseiller. Tous les autres avaient jugé bon de se taire...

Et voici que le jour du départ, le 1^{er} juin, ils ne se retrouvaient plus que deux sur le quai de la gare P.L.M. à s'embarquer pour Paris avec la couronne... M. COGNASSE, soi-disant malade, était resté chez lui. Hélas ! il devait chèrement payer cette défection !

A la séance suivante du Conseil, M. CHIALVO (qui fut plus tard maire de Montbrison) se faisant l'interprète de ses collègues pour dire son fait au "lâcheur", non sans avoir auparavant fait voter des remerciements à MM. DUPUY et FRAISSE :

"Tous deux, très occupés dans leurs officine et étude, ont tout quitté pendant quatre jours pour remplir le devoir qui leur avait été confié... Tous deux ont oublié pendant quatre jours les soucis de leur profession et le bien-être du foyer conjugal, pour aller à Paris à leurs frais, pour passer plusieurs nuits en chemin de fer, pour s'exposer pendant une journée tout entière à une chaleur tropicale au milieu de la foule ...Ils avaient un devoir à remplir : ils l'ont rempli. En votre nom, Messieurs, je les en félicite.

Mais pourquoi faut-il une ombre au tableau ? Pourquoi notre Conseil est-il devenu le jouet d'une partie de la population... Pourquoi faut-il que nous entendions dire chaque jour : "Vous saviez bien lorsque vous choisissiez M. COGNASSE que M. COGNASSE ne se rendrait pas à Paris !..."

M. COGNASSE doit à ses mandants des explications catégoriques. Je le prie de nous dire quel est le motif qui l'a empêché de remplir un devoir national, quel est le motif qui l'a empêché de se joindre aux délégations qui suivaient le corbillard d'un grand homme...Ou il me sera permis de croire que M. COGNASSE a reculé devant la dépense et que chez quelques uns d'entre nous l'intérêt marche avant le devoir..."

Très mal à l'aise, le pauvre conseiller essaye de se justifier :

" - Messieurs, il n'y a que M. CHIALVO capable de supposer que j'ai fait passer mon intérêt avant mon devoir. Je n'ai pu assister à la cérémonie des funérailles de VICTOR HUGO que parce que j'étais malade et j'apporterai s'il le faut un certificat du médecin constatant qu'il m'était impossible de partir."

Ce qui fut fait lors de la séance suivante, le 25 juin. Le certificat rédigé par le docteur REY (un vieux médecin montbrisonnais auteur de contes savoureux et d'Historiettes Foréziennes) n'était pas des plus concluants. Certes, il reconnaissait s'être rendu chez M. COGNASSE, marchand tailleur, rue Tupinerie, dans la matinée du 1^{er} juin pour lui donner des soins "au sujet de l'imminence d'un accès de goutte", mais il devait à sa conscience professionnelle d'ajouter : "Il n'y avait pas d'accès proprement dit"...

Et l'adversaire coriace de se gausser, de crier au certificat de complaisance et, suprême perfidie, de tirer de sa poche dans un geste théâtral, non pas un, mais deux certificats le concernant personnellement et rédigés dans les mêmes termes par le même praticien:"Alors, vous voyez, Messieurs..."

Le pauvre M. COGNASSE était "dans ses petits souliers", prêt à passer sous la table sous le poids de sa confusion... Bon prince, son adversaire lui tend une dernière perche :

"Vous avez dit, M. COGNASSE, que vous auriez préféré dépenser 500 F pour aller à Paris et ne pas avoir la goutte. Eh ! bien, voici le moment de prouver que ce que vous avez avancé est l'expression de la vérité. Je vous invite à payer seul les frais d'acquisition de la couronne !..."

Que répondit le coupable ? Le compte-rendu de la réunion ne le mentionne pas. La fameuse couronne d'immortelles coûtait 60 F. A ce prix-là, M. COGNASSE y gagnait encore !

Cependant cet évènement devait sonner le glas de sa carrière municipale et il ne fut pas réélu... Les mânes de Victor Hugo s'étaient vengés !...

Marguerite V.FOURNIER

SOIXANTE-QUINZE ANS DE BONNES RECOLTES :

LES JARDINS OUVRIERS DE MONTBRISON (1908-1983)

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, des chrétiens participant au courant dit du "catholicisme social" entreprennent de lutter concrètement contre la pauvreté dont souffre la classe ouvrière.

Ces catholiques "sociaux" ont le souci d'aider matériellement les indigents tout en respectant leur dignité. Pour cela il faut trouver de nouvelles formes d'assistance qui excluent l'aumône car, selon les mots de l'un d'eux, "l'homme n'est pas fait pour mendier, il est fait pour travailler. Il a le droit de vivre de son travail et par son travail. La charité ne doit pas consister à lui donner le pain de l'aumône mais le pain du travail" (1).

LES JARDINS OUVRIERS

La création des Jardins Ouvriers est une réponse, parmi d'autres, à cette double préoccupation. Le mouvement commence vers 1890. Il s'appuie sur les idées développées par l'économiste et sociologue Frédéric LE PLAY (2) qui pense que les problèmes sociaux peuvent être résolus si l'on organise fortement la société autour de la famille, de la religion et de la propriété, le patronage étant, pour lui, un moyen d'action privilégié.

En 1889, une habitante de Sedan, madame Félicie HERVIEU, a l'idée de louer des parcelles de terrain pour les mettre à la disposition des familles indigentes de la ville. Secondée par un comité de dames patronnesses, elle constitue une association qui est approuvée en 1891 sous le nom d'Oeuvre de la Reconstitution de la famille. Ce sont les premiers jardins ouvriers (3).

Les premiers résultats semblent encourageants. Plusieurs journaux parlent de l'oeuvre nouvelle et des réalisations du même genre se multiplient dans le pays à l'initiative de prêtres ou d'associations charitables : jardins du bureau de bienfaisance de Genech (Nord) en 1892, du chanoine CHAPPELLE à Mende (Lozère), des abbés FOURCY à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) et GARET à St-Riquier (Somme) en 1894...

Au même moment, les jardins ouvriers apparaissent en Belgique avec la fondation, en 1896, de la Ligue du Coin de terre et du Foyer insaisissables, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Angleterre et en Italie.

LES JARDINS STEPHANOIS DU PERE VOLPETTE

A la fin du siècle, la situation économique du bassin stéphanois est caractérisée par un important chômage chez les mineurs et les passementiers. Le père VOLPETTE, de la Société de Jésus, directeur spirituel au Collège St-Michel lit l'article du journal Le Temps du 4 janvier 1895 consacré aux jardins de Sedan.

-
- (1) Dr LANCERY, article "Une visite aux Jardins ouvriers de Sedan" dans la Démocratie chrétienne, oct. 1897.
 - (2) Frédéric LE PLAY (1806-1882) : né à La Rivière, près de Honfleur, mort à Paris. Fondateur de l'économie sociale. Auteur de "La réforme sociale en France".
 - (3) L'appellation "Jardins ouvriers" n'apparaît qu'en 1892, popularisée par le docteur LANCERY.
 - (4) Rapport du père VOLPETTE, cité par "150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois" p. 166, St-Etienne 1979.

Séduit par la réalisation de madame HERVIEU et de son comité de dames, il entreprend aussitôt d'organiser des jardins ouvriers à St-Etienne. En 1898, les jardins du père VOLPETTE comprennent 410 parcelles, d'une surface totale de 18 ha et profitent à 2460 stéphanois.

Les Jardins ouvriers aident matériellement l'ouvrier, occupent ses loisirs, lui rendent ses racines rurales et cherchent à le détourner du cabaret et du syndicat naissant. Le père jésuite poursuit d'ailleurs des buts aussi bien politiques que religieux. Ne dit-il pas lui-même : "Si cette oeuvre pouvait s'étendre... on pourrait sauver ces pauvres mineurs du socialisme et surtout de l'enfer" (4) ? Il veut "enserrer toute la ville noire dans une riante ceinture de jardins".

A St-Etienne, le règlement de l'oeuvre se réduit à quatre points :

- 1° Travailler avec soin le terrain.
- 2° Ne pas travailler le dimanche ni les jours de fête .
- 3° Ne rien céder ou sous-louer de son jardin.
- 4° Ne rien faire qui puisse porter gravement atteinte au bon renom

de l'oeuvre.

La gestion de l'oeuvre n'a rien de démocratique, le père VOLPETTE assurant seul les fonctions de président, trésorier et secrétaire. Les jardins ouvriers de St-Etienne se développent rapidement. On compte un millier de parcelles en 1908. Les réalisations du père VOLPETTE vont servir de modèle aux Montbrisonnais.

LE CERCLE D'ETUDES SOCIALES DE MONTBRISON

Montbrison participe au mouvement catholique social du début du siècle qui est marqué par une floraison d'oeuvres : P'tits fifres montbrisonnais, Association des petits bergers et bouviers, Union catholique des cheminots, Patronages et Cercles d'études...

Le Cercle d'études sociales de la paroisse Notre-Dame comprend une quarantaine de jeunes gens de bonnes familles. Sous la direction d'un vicaire, il organise des conférences où alternent sujets profanes et études religieuses. Le cercle est affilié à la Fédération des groupes du Sud-Est dont le journal, "La démocratie du Sud-Est", deviendra peu après l'influente "Chronique Sociale de France".

A ce travail de réflexion et de formation, le Cercle joint parfois des actions concrètes. En mars 1908, il fonde l'oeuvre des "Jardins ouvriers" sur le modèle des jardins stéphanois. Le département compte déjà, outre ceux de St-Etienne, de nombreux jardins ouvriers, à Chazelles-sur-Lyon, St-Chamond, Izieux, St-Galmier et St-Bonnet-le-Château... Cette année-là, un des dirigeants nationaux des Jardins ouvriers, l'abbé LEMIRE, député du Nord et président de la Ligue du Coin de terre et du Foyer, reçoit un prix de l'Académie des sciences morales pour son oeuvre humanitaire.

FONDATION DES JARDINS OUVRIERS DE MONTBRISON

Les buts de l'oeuvre. Un article du supplément paroissial du canton de Montbrison daté du 15 mars 1908 définit les buts de la nouvelle oeuvre. Le rédacteur - vraisemblablement un prêtre de Notre-Dame - s'inspire, presque mot à mot, d'une brochure intitulée "Les jardins ouvriers en France et à l'Etranger", opuscule publié sous les auspices des Unions de la Paix Sociale, organismes fondés en 1872 par F. LE PLAY.

Il s'agit d'abord de "donner à l'ouvrier gêné par une nombreuse famille ou toute autre cause légitime le moyen de se procurer des légumes ce qui constitue pour son maigre budget une aide précieuse" (5).

(5) Bulletin paroissial- supplément du canton de Montbrison, n°104 du 15 mars 1908.

Les promoteurs des jardins ouvriers attendent encore des résultats moraux de leur entreprise : "Pour obtenir ces légumes, ces fleurs, ces fruits, il a fallu faire un effort, secouer l'engourdissement qui amène la misère ; l'émulation se produit vite entre voisins ; on veut d'abord avoir des légumes aussi beaux que les autres, puis on veut avoir les plus beaux ; et ce sentiment d'amour-propre dépasse bientôt les petites barrières à claire-voie pour transformer la vie tout entière" (6). "C'est aussi un moyen de combattre l'alcoolisme car l'ouvrier qui aime son jardin aura vite fait de désertter le cabaret. Le travail de la terre développe les habitudes d'économie et de prévoyance. Le lien de la famille est resserré..." (7)

Pour les zélateurs du Cercle catholique, il faut que les pauvres se sentent un peu propriétaires, même à titre précaire car "le droit de propriété est comme le complément nécessaire de la personnalité. Celui-là seul qui possède un coin de terre a pleinement conscience d'être quelqu'un, c'est-à-dire un être libre, capable de se suffire par lui-même et ne dépendant directement au moins, de personne" (8). On voit toute la valeur qui, alors, est attachée à la notion de propriété.

LES PREMIERS JARDINS

Le Cercle loue un vaste terrain, rue de Bellevue et le partage en une vingtaine de lots qui seront prêtés gratuitement à des familles dans le besoin. Il y a quatre conditions pour obtenir un jardin :

- " 1° Etre honnête ;
- 2° En avoir besoin ;
- 3° Ne pas travailler les dimanches et jours de fêtes.
- 4° Ne rien céder de son jardin sans une permission expresse.

Pour les admissions il n'est nullement tenu compte des opinions ou des croyances des candidats...(9)

Notons qu'en 1983, soixante-quinze ans après, la société conserve trois de ces conditions dans son règlement. Quant à l'obligation du repos dominical, aujourd'hui disparue, il semble qu'elle se soit estompée rapidement, bien avant la déconfectionnalisation de l'association. Tel vieux jardinier, fils lui-même de jardinier, se souvient que, en 1931, lorsqu'il arrivait que son père travaille au jardin le dimanche, cela entraînait d'interminables discussions à la maison.

Le dimanche 3 mai 1908, à six heures du soir, on procède au tirage au sort des parcelles : 19 lots de 140 m², "superbes jardins, bien disposés et abondamment pourvus d'eau"(10). Le journal paroissial s'attendrit devant la satisfaction des futurs jardiniers et de leurs familles : "...il était touchant de voir avec quelle joie chacun prenait possession du lopin de terre qui lui était échu..." Pour le Cercle, c'est la meilleure réponse "aux sceptiques qui doutaient de l'utilité de cette oeuvre" (10).

Le chroniqueur conclut avec un bel optimisme : "l'oeuvre des jardins ouvriers est donc définitivement créée dans notre ville". Les décennies qui suivent lui donnent effectivement raison.

CONCOURS HORTICOLE ET SEANCE DE CINEMATOGRAPHE

En décembre 1908, après la première récolte, un membre du Cercle d'Etudes dit toute sa satisfaction dans la feuille paroissiale : "Voilà donc une charité bien ordonnée entre les mains de ces braves gens, elle a plus que quadruplé (un jardin loué 10 F a donné pour 40 F de légumes). Et je ne parle pas du plaisir qu'ont eu à se trouver ainsi chez eux, à avoir, eux aussi, comme tout bon Montbrisonnais qui se respecte, un petit clos pour passer le dimanche en famille..."(11)

(6) P. 101 : "Les jardins ouvriers..." Louis Rivière, Paris 1899.

(7) suppl. paroissial, canton de Montbrison, n°104, du 15 mars 1908.

(8) ibid.

(9) ibid.

En 1909, les récoltes des jardiniers sont exceptionnellement belles aussi se décident-ils à prendre part collectivement à l'exposition horticole du 19 sept. organisée à Montbrison. Pour les responsables de l'oeuvre cela doit "les encourager à mieux faire toujours et toujours aussi à mieux aimer la terre, la bonne terre nourricière qui, si joyeusement, leur donne ses fleurs et ses fruits plantureux "(12)

Les ouvriers jardiniers obtiennent le premier prix dans la section des Amateurs, avec médaille d'argent et prime de 15 F. Le bulletin paroissial s'enthousiasme : "...oignons énormes, carottes monstrueuses, pommes de terre grosses comme des concombres, choux gigantesques, invraisemblables..."(13) C'est la corne d'abondance, le Pays de cocagne ou le paradis terrestre !

L'année suivante la commission chargée d'administrer les jardins ouvriers organise un concours entre les jardiniers."Des récompenses en nature" seront décernées "aux locataires des lots les mieux tenus et les mieux cultivés". "Une petite fête intime" réunit ensuite "les familles assistées" le 2 octobre 1910, à la grande salle des oeuvres de Notre-Dame (actuel cinéma Rex). Après la distribution des prix, une centaine de personnes écoutent une causerie agrémentée de projections lumineuses sur l'oeuvre des jardins ouvriers. Le phonographe débite quelques morceaux de musique et l'assemblée générale se termine par quelques scènes de cinématographe.

Pour financer l'oeuvre, le Cercle organise périodiquement des spectacles. Le 28 nov. 1909, salle des oeuvres, on joue "Yvonnik", un épisode de la Terreur en Bretagne, devant une salle archicomble. Le 18 déc. 1910, la compagnie Benoist Mary interprète "Les petits oiseaux" de Labiche et "Le gendarme est sans pitié" de Courteline...

ENTRE LES DEUX GUERRES

Après la Grande Guerre, l'oeuvre des jardins ouvriers se reconstitue rapidement. En 1919, deux grands terrains situés à Vaure sont loués à la société anonyme des Anciens Etablissements Chavanne-Brun Frères. Ils constituent 63 jardins couvrant une surface totale de 13 000 m². En 1929 s'ajoute une nouvelle section. Il y a alors 135 parcelles, soit 3 ha de cultures potagères.

La société des jardins ouvriers est encore purement une oeuvre paroissiale sur laquelle le clergé de Notre-Dame a la haute main. L'abbé FREYCINNET, le curé ROMAGNY, l'abbé BOURG dirigent le comité de patronage qui comprend fort peu d'authentiques jardiniers. Un ecclésiastique conduit l'assemblée générale annuelle qui a lieu dans la maison des oeuvres paroissiales. Quelques bonnes paroles à l'adresse des jardiniers, une prière et le paiement de la cotisation constituent l'essentiel de la réunion. Discussions ouvertes et élections ne sont pas de mise. Depuis 1919 les jardins sont loués et non cédés gratuitement aux sociétaires : 10F par an puis 12F en 1926, 14F en 1932, 14F également en 1940 (50F en 1982).

PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La défaite et l'occupation amènent une époque de sévère pénurie, ce qui provoque une nouvelle extension des jardins. En 1940, un nouveau terrain, route de St-Etienne, à Moingt permet de constituer 30 nouveaux jardins. En 1941, de nouvelles parcelles sont formées, route de Boën (19 jardins) et sur le terrain des Forges et Acieries de Meudon (3 jardins). En 1941 il y a 187 jardins couvrant une superficie totale de 40 975 m².

Parallèlement à ce développement, le groupement subit une évolution décisive. Pour se conformer à la loi du 31 octobre 1941 relative aux jardins ouvriers, industriels, ruraux et familiaux, les jardiniers montbrisonnais constituent une association selon la loi de 1901. La "Société des Jardins Ouvriers de Montbrison",

(10) bulletin paroissial n°112, suppl. du Canton.

(11) bulletin paroissial n°146, du 27-12-1908.

(12) bulletin paroissial n°183, du 12-09-1909.

(13) bulletin par. de N.D. n°185, du 28-09-1909.

ayant son siège social maison des oeuvres de Notre-Dame, 9, Boulevard Lachèze, est déclarée le 27 décembre 1941. Le bureau composé de laïcs comprend : Félix BUISSON (président), Louis BAISLE (vice-président), Jules GERARD, Georges MASSACRIER (secrétaire) et Robert ANTOINE (trésorier).

Le secrétaire d'Etat au Travail du gouvernement de Vichy agréé la nouvelle société le 14 novembre 1942. Les Jardins ouvriers de Montbrison adhèrent à la Fédération départementale des Sociétés de Jardins Ouvriers Familiaux de la Loire et bénéficient d'aides publiques : subventions, bons de semences...

Les restrictions font du jardinage une activité très appréciée et vivement encouragée. Ainsi, après une enquête préalable, le journal "Le Nouvelliste" de Lyon attribue une belle prime d'encouragement à la société montbrisonnaise. En janvier 1942, M. Victor FOURNIER, correspondant du journal dans notre ville distribue 2300 F et 18 plaques émaillées "pour être placées dans leurs jardins ou sur leurs tonnelles par les jardiniers primés". L'association reçoit un beau diplôme...

UNE LENTE DECONFESSIONNALISATION

La déconfectionnalisation, commencée en 1941, n'est encore que partielle dans les années cinquante. En novembre, on fait célébrer une messe pour les jardiniers défunts et le bureau ressemble encore beaucoup au comité de patronage d'une oeuvre. Les notables l'emportent largement sur les authentiques ouvriers jardiniers. Ainsi, en 1953, le président de la société est aussi directeur de la Mutualité Sociale Agricole, le vice-président, un avocat, le trésorier un employé de banque et le secrétaire, un commis au trésor. De plus le conseil d'administration compte un commandant en retraite ! Pourtant les assemblées générales annuelles se tiennent désormais en mairie et non plus dans un local paroissial.

LES ANNEES DIFFICILES : 1965-1970

En 1965, un projet d'intérêt général met gravement en danger les jardins ouvriers. Il s'agit de la rectification du chemin départemental n°8, à la sortie nord de la ville. Dans son nouveau tracé la route doit couper les terrains que la société loue à la Providence de Rigaud et à la Société Immobilière de la Madeleine et du même coup, entraîner la disparition de 147 parcelles de 200 m² sur les 177 que comptent alors les jardins. Grand émoi chez les jardiniers que dirige le président Georges MASSACRIER, lettre à Marius VICARD, conseiller général de l'époque... Certains cultivent leur lopin depuis plus de vingt ans ! Le projet se réalise pourtant avec un peu de retard et les surfaces disponibles se réduisent comme peau de chagrin. En 1968, il ne reste plus que 68 jardins et le mouvement semble irréversible dans la proche campagne montbrisonnaise qui se couvre de nouvelles constructions. De plus, dans les années qui suivent, des tiraillements internes affaiblissent encore la société.

LES JARDINS OUVRIERS, AUJOURD'HUI : UN IMPORTANT ROLE SOCIAL

Pourtant, à partir de 1975 un redressement spectaculaire s'opère. Bien que la construction de la caserne des pompiers puis l'installation du stade des Jacquins amènent de nouveaux déplacements de jardins, l'aide de la municipalité permet la création de nouvelles sections : Maupas-Sud (54 jardins avec abris et système d'arrosage), Les Granges (76 lots avec cabanes et eau sous pression), Bicêtre (56 jardins aménagés). Finalement avec les sections La Providence (26 jardins) et Route de St-Etienne (30 jardins), les jardiniers disposent de 242 parcelles soit plus de 6 ha de terres.

Nous sommes loin de l'oeuvre créée par le Cercle d'études de Notre-Dame mais les jardins ouvriers présentent encore un intérêt évident. Ils concernent 200 familles et près d'un millier de personnes. Si leur importance économique, autrefois essentielle, a décliné, ils jouent un rôle considérable dans le domaine social. L'abri de jardin sert de mini-résidence secondaire même si l'on n'y habite pas vraiment ; les sections sont de véritables aires de loisirs. Parmi les jardiniers on

trouve encore, bien sûr, des ouvriers chargés d'une nombreuse famille, mais aussi des retraités, des employés, des fonctionnaires, des gendames, un chef de chantier, bref, des catégories sociales très variées.

Il y a surtout un nombre important de familles étrangères - elles occupent une centaine de parcelles sur 242 - et ces activités horticoles sont pour elles un merveilleux facteur d'insertion dans le tissu social montbrisonnais. Portugais, Espagnols, Italiens, Turcs, Algériens, Tunisiens, Marocains, Cambodgiens cohabitent fraternellement avec les jardiniers foréziens. Quelle association montbrisonnaise fait autant pour rapprocher des gens si différents par l'origine, la culture et le mode de vie ?

Le bureau de la société comprend d'ailleurs un étranger, membre à part entière (14). Depuis 1975, le fonctionnement de l'association est parfaitement démocratique avec un respect scrupuleux des statuts. Les administrateurs sont élus au suffrage secret par l'ensemble des jardiniers qui sont tenus, sous peine d'amende, de participer à l'assemblée générale annuelle.

Soulignons pour conclure le dévouement de tous ces administrateurs bénévoles du présent et du passé qui acceptent pour le bien de tous la tâche ingrate de gérer les intérêts d'une association très hétérogène. Pour faire respecter le règlement intérieur, percevoir les cotisations, arbitrer de menus litiges, répartir avec équité les parcelles libres, il faut, en effet, une bonne dose de patience, de la fermeté et surtout un sens aigu du bien commun. Les jardins ouvriers sont un magnifique champ d'expérimentation pour la convivialité. Bravo, messieurs les jardiniers !

Joseph BAROU

(14) Le conseil d'administration comprend 11 membres (20 décembre 1982) : président : René CHASSAGNE, vice-président : Henri ARDAILLON, secrétaire : Maurice DURRET, trésorier : Jean-Marie MEUNIER ; trésorier-adjoint : Jean-Paul CHARVOLIN ; commission de contrôle : Robert GUILLOT, membres : Adélio ANTUNES, Julien LAURENT, Joseph CHARASSIN, Paul COLOMBAT, Marcel MERLEY.

Sources : bulletins paroissiaux, témoignages de membres de la société des jardins ouvriers de Montbrison, archives de l'association aimablement mises à notre disposition par M. DURRET.



En marge de l'année Stendhal (1) :

HOMMAGE A ROMAIN COLOMB (1784-1858)

Directeur des Contributions Indirectes à Montbrison

Le lecteur aura sans doute été surpris - et sa curiosité piquée - par le titre de cet article : il est rare que les Français, qui ont la réputation d'être des contribuables susceptibles, rendent hommage à leurs fonctionnaires des impôts...A vrai dire, ce n'est pas tant le Directeur des Contributions qui nous intéresse ici, mais plutôt le cousin, l'ami et l'exécuteur testamentaire d'Henri BEYLE, plus connu en littérature sous le nom de STENDHAL.

Romain COLOMB était né à Lyon le 15 août 1784. Son père, Jean COLOMB, avait été négociant à Lyon, puis se retira à Grenoble. Sa mère Anne ROCHAS était une cousine issue de germain de la mère de STENDHAL, Henriette GAGNON.

Cousin relativement éloigné d'Henri BEYLE, Romain COLOMB fut à Grenoble un des compagnons de sa jeunesse et le futur écrivain le cite à plusieurs reprises dans son récit autobiographique La vie d'Henry BRULARD et dans son Journal. Plusieurs lettres de STENDHAL à Romain COLOMB sont publiées dans sa Correspondance (2).

Sous le Ier Empire, STENDHAL, grâce à la protection de son cousin le comte DARU, fit une carrière de fonctionnaire : auditeur au Conseil d'Etat, Inspecteur du Mobilier et des Bâtiments de la Couronne, Intendant de la province de Sagan en Silésie. Romain COLOMB, pendant ce temps était contrôleur des Droits Réunis à Genève (3) puis, en 1815, Directeur des Contributions Indirectes à Montbrison : le fait est attesté par le scrupuleux érudit que fut Henri MARTINEAU (4). Malheureusement, les collections des Annuaires du département de la Loire sont incomplètes et nous ne pouvons dire combien d'années Romain COLOMB resta dans l'ancienne capitale des comtes de Forez. En outre, comme il était, à cette époque, célibataire, l'état civil ne peut nous apporter aucune confirmation.

Lorsqu'il quitta Montbrison, Romain COLOMB entra aux Messageries Royales, à Paris, et en devint le chef du bureau de la comptabilité. Le 2 octobre 1823, il épousa à Paris Félicie THIBOUT (5) dont il eut trois filles : Ernestine, Claire et Laure. STENDHAL avait assisté à son mariage.

Tout au long de sa vie, ses relations d'amitié ne cessèrent jamais avec STENDHAL. Il fut un de ses confidents ; il l'appuya dans ses démarches d'éternel solliciteur. Il fut, en quelque sorte, son "chargé d'affaires" à Paris lorsque STENDHAL était "exilé" à Civita-Vecchia où il remplissait les fonctions de Consul de France. En 1836, STENDHAL obtint un congé (...qu'il parvint à faire prolonger pendant trois ans !) et se réinstalla à Paris. En 1838, lorsqu'il eut rédigé - en cinquante-deux jours - La Chartreuse de Parme, il en remit le manuscrit à Romain COLOMB qui fut chargé de trouver un éditeur (26 décembre). A peine un mois après, le 24 janvier 1839, l'éditeur DUPONT acquit, pour cinq ans, le droit d'éditer le roman en versant à son auteur la somme de 2 500 F.

-
- (1) STENDHAL est né à Grenoble le 23 janvier 1783. L'année 1983 est donc celle du bicentenaire de sa naissance et a été déclarée année Stendhal. De nombreuses manifestations culturelles et expositions sont prévues à Grenoble, en particulier au Musée Stendhal.
 - (2) L'édition la plus récente est celle que Vittorio del Litto a donné dans la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard), en trois volumes.
 - (3) Genève fut occupée par les Français en 1798, puis annexée. Sous l'Empire, la ville était chef-lieu du département du Léman.
 - (4) H.MARTINEAU ; Le coeur de Stendhal (Paris, ed. A.Michel, rééd.1983)-2 vol. tome II, p. 156.
 - (5) H.MARTINEAU : le Calendrier de Stendhal (Paris - le Divan, 1950) - p.204.

Lorsque STENDHAL, frappé la veille d'une attaque d'apoplexie, mourut à Paris le 23 mars 1842, Romain COLOMB était à son chevet. Désigné par l'écrivain comme son exécuteur testamentaire, il s'occupa de toutes les formalités, de l'organisation des funérailles et fit ériger sur la tombe de STENDHAL, au cimetière Montmartre, le monument sur lequel se trouve la fameuse épitaphe que l'écrivain avait lui-même rédigée : Arrigo Beyle, Milanese... Henri Beyle, Milanais (6). Romain COLOMB s'occupa ensuite, avec une honnêteté et une minutie scrupuleuse, des intérêts de Mme PERIER-LAGRANGE, née Pauline Beyle, soeur et héritière de STENDHAL.

STENDHAL avait remis ses manuscrits à Louis Crozet, un autre de ses amis. Mais, là encore, c'est Romain COLOMB qui s'occupa de les faire éditer. Après l'échec de l'édition HETZEL, il décida un autre éditeur, Michel LEVY, à publier les Oeuvres Complètes de STENDHAL. Elles comprenaient, outre les ouvrages publiés du vivant de l'écrivain, de nombreux inédits : au total, 19 volumes publiés entre 1853 et 1855. C'est cette édition qui fonda véritablement la gloire littéraire de STENDHAL. En 1854, Romain COLOMB avait lui-même publié une Notice sur la vie et les ouvrages de M. Beyle (de Stendhal) qui reste un document irremplaçable. Il veilla aussi à ce que les manuscrits inachevés de STENDHAL ne fussent pas détruits, comme Louis CROZET avait l'intention de le faire. Après la mort de ce dernier, sa veuve les déposa à la bibliothèque de Grenoble.

Romain COLOMB mourut à Paris en 1858.

Hommage, donc, à celui qui, lorsqu'il était directeur des Contributions Indirectes à Montbrison ne prévoyait certes pas qu'il lui était réservé de faire connaître les oeuvres de son cousin Henri BEYLE et que ce dernier deviendrait, pour notre plaisir, un des plus grands écrivains français. Jean PREVOST (7) a bien vu, dans La création chez Stendhal, ce que nous devons à ce dernier : "Que nous a-t-il apporté, ce méconnu?(8). Pourquoi son nom est-il répandu à des millions d'exemplaires?... Il a dit du nouveau sur l'amour ; en cherchant dans son coeur, il nous a aidés à nous connaître nous-mêmes. Enfin, il a inventé une nouvelle manière d'écrire" (9).

Quant à Romain COLOMB, il fut, écrit Vittorio del LITTO, "le véritable artisan de la gloire posthume de STENDHAL. Sans sa ténacité et son dévouement, la postérité n'aurait pas connu la moitié de l'oeuvre de l'écrivain" (10).

Claude LATTA

-
- (6) STENDHAL avait eu, en 1821, le coeur déchiré lorsqu'il avait quitté Milan, expulsé par les Autrichiens, mécontents du libéralisme affiché par l'écrivain. "Là j'ai trouvé les plus grands plaisirs et les plus grandes peines, là surtout, ce qui fait la patrie, j'ai trouvé les premiers plaisirs" (cité par H.MARTINEAU : Le Coeur de Stendhal, op. cit., t. II, p.417). STENDHAL avait résidé à plusieurs reprises à Milan : en 1801, 1811, 1814, 1821. Il y connut deux grands amours : Angela PIETRAGRUA et Métilde DEMBOWSKI.
- (7) Jean PREVOST (1901-1944), romancier (Les Frères Bouquiquant, 1930), essayiste et biographe (Vie de Montaigne, 1926) est l'auteur de deux ouvrages consacrés à STENDHAL : le chemin de Stendhal (1929) et la création chez Stendhal (1942). Héros de la Résistance, il fut tué dans les combats du Vercors, en 1944.
- (8) STENDHAL fut effectivement méconnu de son vivant. Il prophétisait : "je serai célèbre vers 1880".
- (9) Cité par H. MARTINEAU, le Coeur de Stendhal, op. cit., t. II, p.426.
- (10) V. del LITTO : Album de Stendhal (Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1966) p.312.